

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Veillette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cc8a969b0e5bf313f41cdb32>

Date d'obtention : 2026-04-14 22:51:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

D'être à l'écoute de la victime.

ne jamais regarder les textos image ou autres

Agir rapidement pour ne pas que les actes se propage rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être vigilante face à une situation de sexto

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Vérifier comment se sent la victime et agir très rapidement pour que rien ne soit propagé. Être très attentive à ce que les élèves nous diront et se servir du document sexto pour ne pas oublier des indications ou informations que nous devons faire ou pas faire.